



E-MAIL : MARIANNE.MAIRIE@WANADOO.fr
Site de la Mairie : www.flavy-le-martel.fr

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du Lundi 21 février 2022 à 19 heures 00

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-et-un février à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. JULIEN Patrick, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Étaient présents : M. JULIEN – M. ABRAHAM – Mme DUBOIS – M. LEFEVRE - Mme GRAS – M. BAS – Mme VIOT - M. TRICOTEAUX – Mme HOUDARD – Mme LABOURO-RAUH - M. DECLERCK – M. ROBINET – M. VAN ISACKER – M. LOBBE – Mme GREHAN.

Étaient Absents : Mme OUDELET – M. BOLLENGIER – Mme LEMARCHAND – Mme PATTE

Étaient représentés : M. BOLLENGIER donne pouvoir à M. JULIEN
Mme PATTE donne pouvoir à M. LOBBE

Excusée : Mme LEMARCHAND

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame HOUDARD Céline a été élue secrétaire de séance pour la présente réunion du Conseil Municipal.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2022

Le Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 janvier 2022 est adopté à l'unanimité.

3. Prise en charge d'une indemnité de sinistre du 20 octobre 2021

Monsieur le Maire informe l'assistance que suite à la détérioration d'une partie de la pilasse du calvaire Rue Maurice MOREAU provoqué par le passage du bus scolaire, une demande de sinistre a été effectuée auprès de l'assurance de la commune.

La SMACL propose une indemnisation de 648 €, ainsi que le règlement après obtention du recours de la franchise d'un montant de 300 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter cette proposition d'indemnisation.

4. Subventions aux Associations Locales et à divers organismes – Année 2022

Le Conseil Municipal adopte par 16 voix pour les propositions présentées par la Commission Municipale « Finances » réunie le 15 février dernier.

5. Participation financière de la commune aux frais de formation suivie par le personnel sous contrat de droit privé

Les personnels de droit privé recrutés au titre des Parcours Emploi Compétences doivent bénéficier obligatoirement d'un accompagnement professionnel ou de formation pendant la durée de leur engagement avec la collectivité ainsi que pour permettre le renouvellement de leur contrat.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorise le versement d'une somme de 200 € à un agent recruté en Parcours emploi Compétences.

6. Détermination des durées d'amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles ayant fait l'objet d'un mandatement en 2021

Le Conseil Municipal adopte une délibération fixant la durée des amortissements des biens (Balai flottant latéral – mobilier urbain – débroussailleuse – décors lumineux – chariot élévateur) dont la commune a fait l'acquisition au cours de l'exercice 2021.

7. Création d'emploi suite à un accroissement saisonnier

Le Conseil Municipal décide le recrutement de 4 adjoints techniques non permanents à temps non complet en raison d'un accroissement saisonnier d'activité suite aux congés du personnel communal pour la période de juillet à août.

Ces emplois relèveront de la catégorie C et la durée hebdomadaire de service sera égale à 24 heures.

Le tableau des effectifs du personnel communal sera modifié à compter du 01 mars 2022.

8. Demande de subvention auprès de la Région des Hauts de France au titre de l'appel à projet « Plan 1 million d'arbres en Hauts de France » - Approbation du projet

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 22 septembre 2020, la collectivité avait décidé de solliciter une subvention régionale dans le cadre du « Plan 1 Million d'arbres en Hauts de France ».

Le renouvellement de cette opération est proposé à l'assemblée au titre de l'année 2022. Elle portera précisément sur la sauvegarde des chemins ruraux dits « du Grand Marais » et « du Cugnot » par la plantation en linéaire de 1 160 végétaux sur une longueur de 800 m.

Il est précisé qu'un second dossier est en cours d'étude en vue du remplacement des arbres d'ornement qui ont été abattus Rue de l'Égalité en raison de leur état sanitaire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le projet et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9. Bail rural à Monsieur Damien VAN ISACKER – Parcelle ZE N°41 lieudit « Le Bois l'Abbé »

Le bail concernant la location de la parcelle de terre cadastrée ZE N°41 lieudit « Le Bois l'Abbé » renouvelé pour une durée de 12 ans au profit de Monsieur VAN ISACKER Éric, doit être modifié au nom du nouveau preneur à bail Monsieur VAN ISACKER Damien ayant repris l'exploitation familiale.

Le Conseil Municipal décide par 16 voix pour et un ne participe pas au vote (M. VAN ISACKER) d'adopter une délibération désignant Maître LEMOINE, Notaire à SAINT-SIMON pour établir l'acte à intervenir et autorise Monsieur le Maire à signer ledit acte.

10. Location du droit de chasse lieudit « Le Grand Marais » - Autorisation au Maire de signer le contrat de location à intervenir

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un courrier adressé en recommandé avec réception par Monsieur Jean-Robert HALLE a été reçu en Mairie. Il donne lecture de la requête de Monsieur HALLE qui conteste le déroulement de la réunion de la commission « Finances » du 15 janvier 2022 portant sur la location de chasse du Marais à FLAVY-LE-MARTEL. Il précise que l'heure prévue pour

L'ouverture des plis est indiquée à 10h00 et conteste l'heure du dépôt de la dernière enveloppe remise à 10h15. Il constate que l'horaire n'a pas été respecté.

A la suite de cette information, divers échanges entre les membres du Conseil Municipal ont lieu. Il résulte que les membres de la commission « Finances » réunis le 15/01/2022 ont exécuté les termes d'une délibération en date du 16/06/2021 portant la location du droit de chasse dans les marais en adjudication.

Au demeurant, il est à noter que sur la convocation officielle **l'heure du dépôt des offres est indiquée « à partir de 10h00 »** donc **l'heure d'ouverture des soumissions n'est pas mentionnée précisément.**

Par conséquent, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour, 4 abstentions et 5 voix contre d'adopter une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer le contrat de location du droit de chasse dans les marais au profit de Monsieur BEUCORNY Joseph, Président de la Société de Chasse de FLAVY-LE-MARTEL ayant remis l'offre la plus élevée.

Informations Diverses

▪ **Marché Public : Construction d'un espace Club House et d'un Boulodrome rue du Stade**

Monsieur le Maire informe l'assistance que le marché public concernant l'opération de la construction d'un espace Club House et d'un Boulodrome Rue du Stade n'est toujours pas achevé.

Suite à la reprise économique, une hausse des matériaux de construction a fait augmenter le montant du devis quantitatif proposé par l'entreprise du lot N° 2 « Charpente bois – bardage – couverture » de 90 000 € H.T.

Monsieur le Maire remet et donne lecture aux membres du Conseil Municipal un état explicatif détaillant le plan de financement prévisionnel (établi suivant le coût d'objectif défini par le maître d'œuvre et établi après résultat de la consultation des entreprises) et demande d'engager une réflexion sur ce sujet.

Après divers échanges, il est décidé d'arrêter rapidement une position, étant donné que le vote du budget primitif 2022 sera présenté en réunion de Conseil Municipal début avril.

Cet élément étant fondamental pour l'élaboration du budget, Monsieur le Maire définira une date de réunion et en avisera les membres du Conseil Municipal prochainement.

▪ **Caserne des Sapeurs-Pompiers**

Monsieur le Maire annonce qu'il a reçu confirmation de la création de la caserne des sapeurs-pompiers par le SDIS. Une somme de 1 430 000 € est affectée au budget du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Une réunion va être organisée avec Monsieur le Responsable du SDIS du Département Monsieur BOBIN David afin de faire un point sur le projet.

De plus, une étude de vitesse a été réalisée à l'entrée et à la sortie d'agglomération par les services de la voirie Départementale sur la demande de l'ADICA. Il en résulte que les limitations de vitesse sont respectées par les automobilistes et les conducteurs routiers.

▪ **Election Présidentielle 2022**

Monsieur le Maire rappelle les dates de l'élection présidentielle 2022 à savoir le dimanche 10 avril et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il ne souhaite parrainer aucun candidat se présentant à l'élection présidentielle..

Questions d'initiatives

M. LEFEVRE Régis : - signale qu'une réunion de la Fédération Française de Chasse s'est déroulée à FRIERES-FAILLOUËL ce jour, et détaille les différents sujets abordés (réglementation de la chasse du sanglier).

- **M. VAN ISACKER Éric** : - réitère son accord sur la préparation d'une réunion de réflexion concernant le marché public de la construction du boulodrome et de l'espace club house.
- **M. ROBINET Jean-Marie** : - constate que des adolescents ne respectent pas la réglementation mise en place dans l'aire de jeux nouvellement créée
 - ➡ Monsieur le Maire signale que des réprimandes régulières sont opérées par le Garde Champêtre Communal.
 - observe la formation d'affaissements importants dans la rue de la Croisette.
 - ➡ Affaissement des bouches à clefs du réseau d'adduction d'eau.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 24 février 2022
Le Maire,

Céline HOUDARD

Patrick JULIEN